

## Les frais du PER La Retraite Salariés\*

	La Retraite Salariés
Montant minimal de versement initial	100 € / mois
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	30 €
<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du plan</b>	
<b>Frais des supports</b>	
Support fonds euros	0,70%
Support unités de compte	0,96%
Support Eurocroissance	N/A
<b>Gestion pilotée par horizon</b>	0,00%
<b>Frais de gestion des fonds (propres aux actifs)</b>	
<b>1/ Gestion libre</b>	
Fonds actions** (moyenne au 31/12/N-1)	2,06%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,99%
Fonds obligations (moyenne au 31/12/N-1)	1,27%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,63%
Fonds immobilier**** (moyenne au 31/12/N-1)	1,35%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,63%
Fonds diversifiés (moyenne au 31/12/N-1)	1,73%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,81%
<b>2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)</b>	
Profil prudent (moyenne au 31/12/N-1)	1,84%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,87%
Profil équilibré (moyenne au 31/12/N-1)	1,84%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,87%
Profil dynamique (moyenne au 31/12/N-1)	1,84%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,87%
<b>Autres frais annuels</b>	
Frais forfaitaires	N/A
Frais proportionnels	N/A
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	4,95%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (uniquement sur arbitrage à la demande)	
<i>Proportionnels ou forfaitaires</i>	0,3% du montant arbitré, maximum 50 €
<i>Nombre d'arbitrages gratuits par an</i>	2
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	1,00%

N/A : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.